Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_089

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

le mardi 17 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Présents : M. Dominique BONNET, Maire – Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes – MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoints. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nathalie THIBAULT – MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Catherine FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

OBJET :

Renouvellement

Projet Educatif de Territoire labellisé Plan Mercredi

Madame Virginie SONJON, Adjointe à la Jeunesse et Petite Enfance informe le Conseil Municipal de la fin de validité du PEDT actuel (2021-2024).

Le comité de pilotage réunit le 15 janvier 2024, a décidé de renouveler le PEDT dans la continuité de l'existant dans l'intention de développer de nouveaux projets d'animations tout en conservant une cohérence éducative sur l'ensemble du parcours de l'enfant.

Le dossier de renouvellement du PEDT 2024-2028 a été validé par les services de l'Etat le 22 juin 2024.

Il en résulte une convention entre la collectivité, la préfète du département, le DASEN et la directrice de la CAF de l'Isère.

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

Il est proposé :

- De valider le PEDT 2024-2028
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention émanant des services de l'Etat

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Annexes :
Annexe 1 Projet éducatif de Territoire – Plan mercredi 2024/2028,
Annexe 2 :* Convention relative à un projet éducatif territorial *Labellisé Plan mercredi,
Annexe 3 : Projet pédagogique ACM Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

académie Grenoble
direction des services départementaux de l'éducation nationale Isère

PRÉFET DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Projet Educatif de Territoire - Plan mercredi 2024/2028

MONTBONNOT SAINT MARTIN

Commune de :

MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

L'ensemble des **services transversaux de la ville de Montbonnot-Saint-Ma** [illegible] collaborent et mettent [illegible] en œuvre pour permettre de développer des services de qualité à la popula[illegible] administratif, évènementiel).

III. Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

Les projets des 3 écoles de Montbonnot-Saint-Martin sont dans la continuité éducative où l'enfant est au cœur du projet.
Ainsi, certains axes des projets d'école sont dans la pleine continuité des activités périscolaires.
Plus précisément, voici quelques axes communs au temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

1. Mener des projets culturels, artistiques, scientifiques, sportifs.
2. Aider les enfants en difficulté en mettant en place un projet (ou des activités) personnalisé et adapté à chacun.
3. L'implication des familles : améliorer les échanges entre les membres de la communauté éducative
4. La formation de la personne et du citoyen.
5. Les représentations du monde et l'activité humaine.

Le fondement de ces différents axes demeure les valeurs éducatives communales.

IV. Articulation du PEDT avec la Convention Territoriale Globale (CTG)

Une attention particulière est portée sur la nécessité de proposer un PEDT en adéquation avec la nouvelle CTG.

La Caisse d'Allocation Familiale définie la Convention territoriale globale comme une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre **un projet social de territoire partagé** :

> Pour la jeunesse, l'enjeu principal réside dans la mise en place de projets jeunesse de diverses natures à l'échelle du bassin dans un esprit de rencontre des jeunes, des partenaires et de mutualisation des moyens
>
> Pour la parentalité, deux objectifs prioritaires sont définis : soutenir la fonction parentale en particulier les familles en difficulté et accompagner particulièrement les parents d'enfants/jeunes porteur de handicap.

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire

Ville de Montbonnot Saint-Martin, Château de Miribel (38330), 04 76 90 56 36, mairie@montbonnot.fr.
5495 habitants (sources INSEE 2021) Territoire non situé en zone prioritaire.

II. Public concerné

Le projet éducatif concerne les enfants âgés de 10 semaines à 17 ans.

III. Temps concernés dans la semaine

A. Le temps scolaire

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Montbonnot Saint-Martin.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

- Le directeur du Pôle éducation et jeunesse
- La coordinatrice du Pôle éducation et Jeunesse
- Les directeurs des ACM et périscolaires
- Les directeurs des écoles maternel et élémentaires
- Les représentants des parents d'élève et petite enfance
- Les partenaires institutionnels
- Les partenaires associatifs

Après concertation, les élus de la municipalité de Montbonnot Saint Martin ont renouvelé l'intégralité des cinq valeurs majeures ;

C. *Citoyenneté, mieux vivre ensemble*
D. *Echange et partage intergénérationnel*
E. *Eduquer à et pour la diversité*
F. *La prévention : un axe fort de la protection de l'enfance*
G. *L'impact de nos choix sur l'environnement*

METHODES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR CHAQUE SERVICE

SERVICE PETITE ENFANCE :

La maison de la petite enfance développe les valeurs impulsées par les élus à travers son projet d'établissement. Le projet travaillé en équipe a traduit ces notions par des valeurs éducatives au sein de la structure et qui vont donner du sens à l'ensemble des actions quotidiennes.

Ces valeurs permettent de promouvoir ce que nous pensons être essentiel au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant mais aussi de sa famille. La liste non exhaustive de ces valeurs pourra évoluer chaque année en fonction des objectifs de travail de l'équipe qui peut être amenée à évoluer et de la remise en question des pratiques professionnelles.

La Bienveillance, Le respect, L'écoute empathique, La confiance, L'épanouissement, Le partage

C'est avec ces valeurs que nous accompagnons chaque enfant dans son éveil, afin qu'il chemine dans un lieu d'accueil permettant un épanouissement dans un cadre sécurisant, offrant des possibilités de rencontre, de partage, de plaisir, de découvertes et de savoir vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

LA PREVENTION, UN AXE FORT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

Promouvoir le bien-être des enfants : En accompagnant chaque enfant dans son évolution physique, cognitive, sensorielle, relationnelle, l'équipe éducative soutient l'enfant dans sa créativité, ses découvertes, sa curiosité. L'enfant peut ainsi développer son potentiel, ses compétences à travers la notion de bien-être.
Dès les premières rencontres avec les familles, un travail de prévention est fait avec une aide, des conseils, sur tous les sujets nécessitant une vigilance : alimentation, sommeil, écrans, psychomotricité, les risques domestiques, la sécurité affective et physique, le handicap, les limites ... en partenariat avec la PMI, le RAM, la CAF et d'autres services si nécessaire.
Les familles sont informées des conférences ou animations sur des sujets de prévention, organisées dans la région.

Les équipes sont aussi très vigilantes dans l'observation des enfants et partagent la moindre inquiétude avec le médecin attaché à l'établissement, la psychologue qui encadrent les réunion d'équipe et qui peut rencontrer les familles, la psychomotricienne qui intervient auprès des enfants et la PMI.

ECHANGE ET PARTAGE INTERGENERATIONNEL

Notre projet est axé :
- sur la participation des familles (parents, grands-parents...) à travers l'accueil, la vie de la structure, les projets (jardinage avec les grands parents), les temps festifs (fête de noël, fête de fin d'année, goûters d'anniversaires, semaine musicale...)
- sur la participation des stagiaires (tous âges)
- sur la participation à notre mesure aux projets municipaux (lien avec les personnes âgées, centre de loisirs...)
- sur les changes avec l'école

SERVICE JEUNESSE :

Le service jeunesse, à travers ses structures (Escale Jeunes, Escapade, Evasion), développent les valeurs éducatives impulsées par les élus :

CITOYENNETE, MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

1.Un principe républicain : la laïcité

Encourager les enfants à respecter le principe de laïcité, en leur faisant comprendre qu'elle est nécessaire à la vie en société : rejet de toute violence ou discrimination, égalité entre les sexes, partage d'une culture commune, invitation au libre arbitre, respect des valeurs républicaines et liberté d'expression.

2.Préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant au « vivre ensemble ». L'accueil de loisirs est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'enfant de connaitre, de s'approprier et de respecter les règles de vie communes.

3. Favoriser l'émergence de projets citoyens afin d'encourager l'autonomie et l'initiative des enfants et de valoriser leur engagement.

Perspectives Evasion : Pérenniser les actions notamment en matière d'action intergénérationnelle et d'accompagnement à la parentalité.

Perspectives Escapade : Renforcer les actions intergénérationnelles avec un groupe référent. Etendre le dispositif passerelle aux mercredis.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

LA PREVENTION, UN AXE FORT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

Promouvoir le bien-être des enfants :

1. Prévenir les conduites à risque :
- Créer des synergies entre les acteurs du territoire (ex : gendarmerie, maison des ados, éducateurs spécialisés, organismes de prévention, ...)
- Développer un lien de confiance entre l'équipe pédagogique et les enfants / jeunes.
- Etre créateur et diffuseur de contenu sur les questions sensibles telles que : la sexualité, les drogues, le harcèlement.

2. Accès aux nouvelles technologies (éducation à l'image) :
- Mener des projets qui traitent des problématiques rencontrées par notre public (protection des données, confidentialité, harcèlement numérique, confiance en soi).
- Encourager l'esprit critique avec des supports adaptés (vidéos pédagogiques, livres, ressources diverses, projets médias).

3. Former pour mieux protéger :
-Former les animateurs pour mieux accompagner les enfants / jeunes.
- Créer et maintenir un lien avec les différents acteurs éducatifs
- Co-construire des contenus de formations avec différents organismes pour être au plus près des problématiques rencontrées.

Perspectives : Développer et proposer des ateliers sur cet axe aux enfants. Renforcer les propositions en formant les équipes pour mieux accompagner.

ECHANGE ET PARTAGE INTERGENERATIONNEL :

1. Favoriser la rencontre pour la découverte de l'autre :
- Favoriser les projets transversaux.

Le service jeunesse privilégie les projets communs aux différentes structures, tels que le carnaval, la fête médiévale, journée parentalité, la fête des abeilles, Marché de Noël pour vivre de beaux événements et développer le « bien vivre ensemble » au sein de notre commune.

2. Entretenir les relations intergénérationnelles : Faire ensemble
- Intégrer les familles à certaines animations, proposer des actions en fonction des besoins et attentes.

-Perspectives : Pérenniser les ateliers intergénérationnels ainsi que le carnaval participatif.

SERVICE SCOLAIRE :

Le service scolaire vise à développer dans l'intérêt général les valeurs éducatives impulsées par les élus, en soutien des enseignants et des projets d'école pendant le temps scolaire, ainsi qu'au travers des temps périscolaires.

CITOYENNETE, MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

Le fonctionnement de la vie communale est mis en avant afin que les enfants deviennent de véritables citoyens. Le développement et le respect des valeurs républicaines est l'une de nos priorités. Le respect des autres (camarades, professeurs, intervenants extérieurs, personnels communaux), le respect des locaux, du matériel et surtout le respect de soi est placé au cœur de la vie quotidienne. Les règles de vie instaurées dans

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : les temps scolaires sont répartis sur huit demi-journées.

Ecole maternelle :

Ecoles élémentaires :

Organisation du temps périscolaire :

temps du midi: pause méridienne	garderie périscolaire	études
•Dans chaque école, 2 services de restauration sont organisés. •L'accent est mis sur les jeux et la détente en autonomie. •relais des enseignants à 13h15 (13h20 pour les maternelles). •une attention particulière est portée au non gaspillage	•Après un temps de goûter collectifs proposé par la commune, les enfants ont accès aux jeux mis à leur disposition, et/ou aux activités mises en place par les agents périscolaires. •C'est un temps où les enfants ont la possibilité de se reposer en attendant leurs parents.	•L'étude surveillée mise en place dans les écoles élémentaires à partir du CE1 est encadrée par des enseignants: cela permet à l'enfant d'être au calme afin de faire ses devoirs et d'être aidé en cas de besoin.

Le mercredi « **L'Escapade** » : l'accueil se fait dans les locaux de l'Ecole du Tartaix de 8h à 18h.

Suite à d'important travaux, des nouveaux bâtiments dédiés du centre de loisirs seront disponibles et utilisés dès janvier 2025.

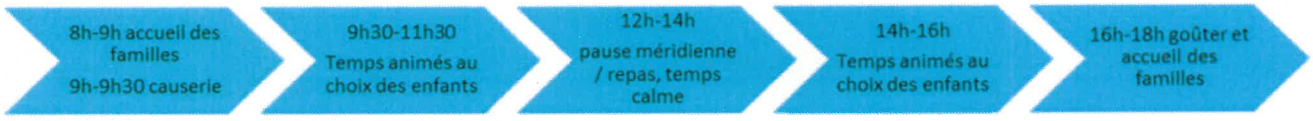

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

Organisation du mercredi période vacances scolaires :

sortie journée avec repas froid

- départ à 8h30 en bus pour une destination en lien avec le projet pédagogique
- pause méridienne avec un repas froid , fourni par un prestataire
- retour pour 17h45 en bus

Accueil à la Maison de la Petite enfance :

Organisation d'une journée type du groupe des grands (2-3 ans) à la Maison de la Petite enfance :

Il n'y a pas de programme pré établi, la journée s'organise autour d'une trame (chronobiologie) et en fonction des rythmes et des besoins du groupe ; c'est une adaptation permanente des professionnelles aux enfants.

accueil

- accueil individualisé
- temps collectif, l'activité est "libre" et s'organise autour des pôles : coin dinette, lecture, constructions

découvertes

- découverte des fruits
- ateliers découvertes :
- cuisine
- peinture
- pate à modeler, terre
- psychomotricité
- lecture
- gommettes
- maquillage
- jeux d'eau, de semoule
- sortie dans le jardin : vélos, sable...
- éveil musical, chansons...
- ateliers sensoriels
- etc...

repas /sieste

- repas des grands à 11h30
- repas des moyens à 11h
- repas des bébés au rythme de chacun
- sieste 1 fois par jour pour les grands
- sieste 2 fois par jour pour les moyens (suivant le besoin)
- siestes à la demande pour les bébés
- une attention particulière est portée au non gaspillage

découvertes

- activité "libre" en début d'après midi (levers de sieste échelonnés)
- on retouve les différents ateliers évoqués le matin

accueil des parents

- accueil individualisé

Accueil à l'Escale Jeunes :

Les jeunes sont accueillis pendant les vacances scolaires :

-un accueil libre est prévu à l'Escale jeunes pour certaines activités et soirées.

-des activités spécifiques à la journée ou demi-journée sont également prévues à l'extérieur sur inscription.

-plusieurs séjours (courts et longs) sont organisés pendant l'année.

L'encadrement est assuré par un directeur qualifié et un animateur permanent.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

➢ Pour les Accueils collectifs de mineurs :

Pour une première inscription, les familles remplissent une fiche de renseignements et fournissent l'ensemble des pièces demandées ; elles ont ensuite accès aux inscriptions (au maximum la veille avant 8h).

Plusieurs possibilités sont offertes aux familles ; journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.

Les inscriptions se font sur l'espace dédié aux familles: http://montbonnot.espace-citoyens.net.

Les modalités d'inscription et les documents utiles sont disponibles sur le site de la ville : www.montbonnot.fr rubrique enfance/jeunesse.

Information des familles : Les programmes sont diffusés par mail chaque début du trimestre avec les activités des 3 centres de loisirs. Ce programme est également disponible auprès des commerçants et sur le site internet de la ville.

➢ Pour la petite enfance :

Une fiche de préinscription (à télécharger sur le site de la commune ou à récupérer à la Maison de la Petite Enfance) doit être remplie par les familles dès le 4ème mois de grossesse. Chaque demande est étudiée en commission Petite Enfance.

Les informations à destination des familles sont disponibles sur le site de la commune et dans le bulletin municipal.

Les tarifs

➢ Périscolaire et extrascolaire :

Les tarifs sont inscrits dans les règlements intérieurs et délibérés en Conseil Municipal.

Profondément revues en 2023, Ils varient en fonction des revenus et du nombre d'enfant à charge et offre désormais une linéarité répondant aux obligations de la CAF.

En septembre 2023, la commune a signé une convention avec l'Etat pour « la tarification sociale des cantines » de ce fait, toutes les familles ayant un QF CAF inférieur ou égal à 1000€ se voient proposer un tarif unique de 1€.

Les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr (rubrique « Enfance et Jeunesse »)

➢ Petite enfance :

La participation financière des familles s'établit sur un tarif horaire.
Ce tarif horaire est calculé selon le barème national de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, exprimé en taux d'effort appliqué aux revenus mensuels de l'année N-2, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, ainsi que l'application des barèmes fournis par la CAF au gestionnaire pour chaque année.
Les tarifs sont recalculés au 1er Janvier de chaque année.

Les prix plancher et plafond sont définis selon la règlementation de la Caisse d'Allocations Familiales et appliqués à la MDPE localement par une délibération actualisée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20241217-01_01_2024_089-DE

Les signataires du projet

Les élus et les services communaux (scolaire/jeunesse/petite enfance) représentés par le Maire.

Le Maire,

Dominique BONNET

Montbonnot, le